

BERMUDES

Les autorités montrent la voie en modifiant leur législation

Index AI : AMR 17/01/00

Amnesty International a salué ce jour (vendredi 7 janvier 2000) la nouvelle loi adoptée par les Bermudes abolissant la peine de mort et les châtiments corporels judiciaires.

« *L'engagement pris le 23 décembre par les Bermudes porte à plus de 70 le nombre total de pays abolitionnistes dans le monde entier, a souligné l'organisation internationale de défense des droits humains. Étant donné que nombre de ses voisins des Caraïbes continuent à procéder à des exécutions judiciaires à un rythme de plus en plus soutenu, la décision d'abolir la peine capitale aux Bermudes réjouira tous ceux qui considèrent aujourd'hui que ce châtiment n'a pas sa place dans ce nouveau millénaire.* »

Étant donné qu'aucune exécution n'a eu lieu aux Bermudes depuis vingt-deux ans, la suppression de la peine de mort dans le Code pénal de ce pays rappellera aux États abolitionnistes *de facto* qu'il est nécessaire d'officialiser par des dispositions légales leur renonciation de fait à ce châtiment.

« *Le pas décisif accompli par le gouvernement des Bermudes en décidant d'abolir la peine capitale servira d'exemple aux pays qui continuent de recourir aux exécutions judiciaires en guise de réponse à la criminalité violente, a ajouté Amnesty International.*

« *L'abolition de la peine de mort aux Bermudes contribuera indubitablement de manière essentielle à la promotion des droits humains, dans une région où plusieurs États persistent à appliquer le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit.* »

Informations générales

En 1899, trois pays seulement avaient aboli la

peine capitale pour toutes les infractions. Aujourd'hui, plus de la moitié des pays du monde sont abolitionnistes *de jure* ou *de facto*. Entrent dans cette seconde catégorie les pays qui n'ont procédé à aucune exécution depuis dix ans, ou qui ont pris l'engagement au niveau international de ne plus ôter la vie à des condamnés. ?

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, au 44 171 413 5566.

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International